

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 12

Rubrik: Une fiche concernant les réparations à effectuer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fiche concernant les réparations à effectuer

Pour ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont jeté occasionnellement un coup d'oeil sur une facture d'atelier de réparation, ou durent parfois remplir l'office d'arbitre au sujet de telles factures, une chose est claire: la plupart des malentendus et des litiges proviennent de l'absence d'ordres précis quant aux réparations à exécuter. La majorité de nos lecteurs auront déjà constaté qu'à de rares exceptions près, tout le monde se précipite avec ses machines vers l'atelier de réparation juste 2 ou 3 jours avant le début d'importants travaux saisonniers (la récolte des fourrages, par exemple). Chacun peut donc s'imaginer la fièvre qui règne dans ces moments-là.

C'est la raison pour laquelle la commission technique de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs veut tenter d'améliorer une telle situation en créant la **fiche des préparations**. Cette fiche a pour but d'engager l'agriculteur, dès que les travaux d'automne sont terminés, à contrôler l'état et l'état de marche des machines employées en dernier lieu, et cela après les avoir nettoyées à fond et avant de les asperger avec du liquide antirouille. Il vérifiera si elle présentent de graves défectuosités ou de simples insuffisances. Afin que ce qu'il a constaté ne soit pas oublié, ou en vue d'éviter des confusions avec d'autres machines, il notera tout sur la fiche des réparations. L'original restera dans les mains du chef d'exploitation et le double sera inséré dans une enveloppe à oeillets que l'on attachera à la machine. Il sera procédé dans le cours de l'été au même contrôle, et de la même façon, avec les matériels dont on ne se sert plus. Les enveloppes attachées aux machines rappelleront chaque jour à l'agriculteur qu'il lui reste encore une question à liquider, soit celle des réparations. On fera bien de ne pas trop tarder pour s'en occuper. Il faudra tout d'abord s'attaquer aux réparations que l'on est en mesure d'exécuter soi-même. Pour les autres, on conduira la machine à l'atelier de réparation avec l'enveloppe contenant la fiche. Les recommandations suivantes sont imprimées au dos de cette enveloppe:

Verso de l'enveloppe volante

Recommandations à l'intention du mécanicien-réparateur

- 1) **Machine nettoyée.** Prière de la mettre à l'abri dans un endroit **couvert**.
- 2) Veuillez noter **pour quelle date** cette machine doit être réparée.
- 3) Etablissez auparavant un **devis** pour les réparations à faire. Les ordres de réparation précis évitent des ennuis et contribuent largement à renforcer la confiance réciproque.

Action en vue d'encourager l'entretien des machines agricoles, entreprise par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles, à Brougg. Tél. (056) 4 20 22.

La fiche des réparations se présente ainsi :

a) Recto



Agriculteurs, réfléchissez que les machines remises sales ou rouillées aux réparateurs augmentent les frais de réparation !

Fiche des réparations

Désignation de la machine :

Marque : Modèle : Année de fabr. :

Remise au réparateur le :

Date pour laquelle la machine doit être réparée :



dernier délai

Adresse du propriétaire de la machine :

.....
.....
.....

Gare de destination :

Adresse de l'atelier de réparation ou de la fabrique :



tourner s. v. p.

b) Verso

Réparations à effectuer :

Contrôle :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

Observations :

Les réparations indiquées ci-dessous ont déjà été effectuées à cette machine :

Il y a ans :

Il y a ans :

Il y a ans :

Important !

Je vous prie de me faire parvenir un devis détaillé. Ne pas effectuer d'autres travaux de réparation que ceux indiqués ci-dessus aux chiffres 1 à !

Signature :

En créant la fiche des réparations, la commission technique espère inciter les agriculteurs à procéder suffisamment tôt au contrôle de leurs machines et à les confier à temps à l'atelier de réparation. Nous serons reconnaissants de toute suggestion qui nous sera présentée au sujet de la question des réparations.

R. Piller

10 fiches de réparations et 10 enveloppes volantes avec 2 papiers carbone

peuvent être obtenus pour le prix de **fr. 1.50** au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, à Brougg. Prière de nous envoyer ce montant en timbres-poste en nous faisant la commande.

Le secrétariat central

Communication de la Rédaction

Le compte rendu de l'«Exposition agricole de Cologne»

qui a paru dans le no. 10/60 (p. 508) contenait une reproduction de la **moissonneuse-batteuse Claas-Junior** et la légende indiquait la firme R. Grunder & Cie, d'Henniez VD, comme agence générale pour la Suisse. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que les représentants de la moissonneuse-batteuse Claas sont:

Suisse romande: L. Allamand S. A., Ballens VD

Suisse alémanique: Machines Agricoles S. A., Berne.

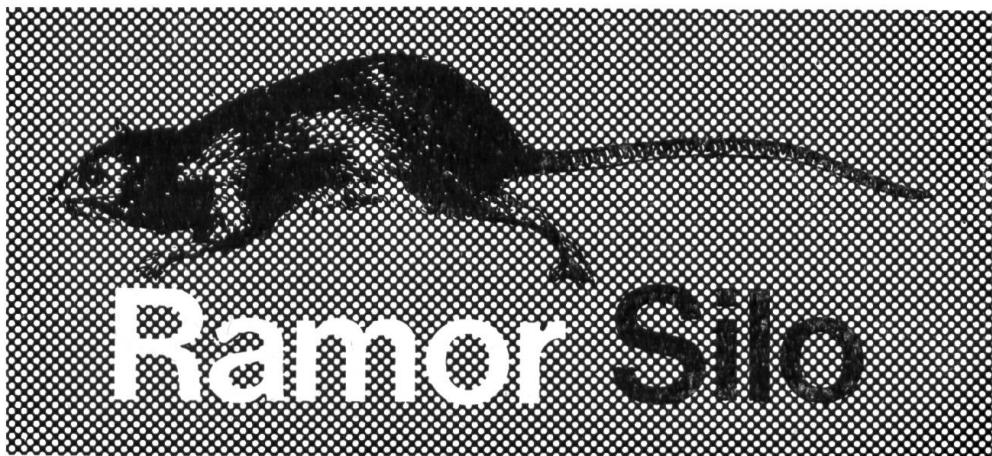
C'est la marque **Claeys**, dont la firme R. Grunder & Cie, d'Henniez VD et de Meyrin GE, assume la représentation.

Nous vous prions de bien vouloir en prendre note — afin d'éviter les confusions — et vous en remercions d'avance.

La Rédaction

Boîte-silo: propre — simple — inoffensif

Les rongeurs se servent eux-mêmes!



attire et détruit rats et souris

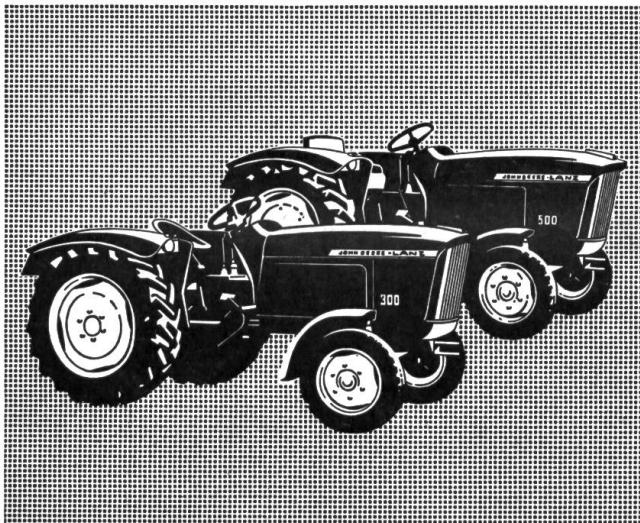
Dr R. Maag S.A. Dielsdorf

JOHN DEERE-LANZ

présente les

tracteurs pour demain

Résultat des tout derniers développements techniques !



- Puissant moteur supercarré Diesel 4 cylindres, 4 temps
- Boîte de 10 vitesses pratiquement sans paliers
- Relevage hydraulique à réglage automatique
- Confort d'une voiture automobile

Prospectus par

Tél. 031 650106

MATRA ZOLLIKOFEN

Accumulateurs

Fabrication Suisse
Qualité supérieure
Garantie jusqu'à 2 ans
tous types livrables

L'emploi de matériel de première qualité, le montage irréprochable et la charge parfaite des accumulateurs **ESCHLER-URANIA** vous garantissent:
Durée maximale, rendement supérieur.



M. ESCHLER URANIA-ACCESSOIRES

Lausanne, Bd. Grancy 37, Tél. 021/26 80 10
Succursales à Zurich, St-Gall et Bâle